POHER COMMUNAUTE
Maison France Services
Place de la Tour d'Auvergne – B.P 150
29 833 CARHAIX-PLOUGUER
poher@poher.bzh
transport@poher.bzh

TRANSPORTS SCOLAIRES

ATTESTATION – CHANGEMENT DE POINT D'ARRÊT

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Notre responsabilité d'autorité organisatrice de transport scolaire nous impose de connaitre précisément les élèves que nous transportons, et de nous assurer qu'ils montent et descendent bien à l'arrêt prévu.
La présente attestation est obligatoire dès qu'un élève change de car ou de point de montée ou de descente.

Je soussigné(e), Mme ☐, Melle ☐, M. ☐ ……

Demeurant : ……

……

ATTESTE que, mon fils, ma fille, mes enfants ……..

……

Scolarisé (s) à : ……

Empruntant habituellement le car n° …… à l'arrêt ……

Change(nt) de point d'arrêt et/ou de car :

<u>Si changement de car</u> : N° ……

Libellé du nouveau point d'arrêt ……

- Précisez les jours concernés :

<u>Matin</u> : ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi
<u>Soir</u> : ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

Identité et qualité de la personne prenant l'élève en charge : ……

……

……

Date :

Signature du représentant légal :